

RAPPORT N°211 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 28 DÉCEMBRE 2019

Ce rapport de SOS-Torture/couvre la période du 21 au 28 décembre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période. Une des victimes a succombé à une attaque à la grenade ; les deux autres sont des victimes d'exécutions alors qu'elles avaient été enlevées par des agents du Service National des Renseignements (SNR).

Le rapport évoque également des cas d'arrestations arbitraires et de passage à tabac : un étudiant a été arrêté par des agents du SNR et un membre de l'opposition a été violemment tabassé par des miliciens imbonerakure.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des agents du service national des renseignements ont enlevé deux hommes sur la colline Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 22 décembre 2019. Des témoins, qui n'ont pas pu identifier les victimes, rapportent que le responsable du SNR de la province Cibitoke dirigeait l'opération. Depuis leur enlèvement, le SNR garde les victimes dans un lieu secret où les deux hommes sont torturés.

Sos-Torture/Burundi a appris de plusieurs sources au sein de la police que les deux hommes ont été par la suite exécutés par les agents du SNR au bout de trois jours de torture. Les corps des deux victimes auraient été emballés dans un sac lesté de grosses pierres, pour ensuite être jetés dans la rivière Rusizi du côté de la colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke.

- Un individu a attaqué à la grenade un espace situé non loin du parking des bus au centre de la ville de Ngozi (nord du pays) le 23 décembre 2019. Des témoins rapportent la mort sur le champ d'une personne et d'une dizaine d'autres blessées.

Sos-Torture/Burundi note que la police a annoncé l'arrestation d'un suspect présenté comme ayant une déficience mentale.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Ézéchiel Nizigiyimana devant son domicile sur la colline Gasenga, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 20 décembre 2019 dans la soirée. Des proches rapportent que le groupe de miliciens attendait la victime devant l'entrée de sa propriété et l'ont violemment tabassé. M. Nizigiyimana a été sauvé de justesse par un autre membre de la milice imbonerakure qui avait refusé de se joindre à ses camarades pour la bastonnade.

Sos-Torture/Burundi note une violente attaque, ayant causé l'hospitalisation de la victime à la suite de ses blessures. M. Nizigiyimana est en outre membre du parti d'opposition CNL (Congrès Nationale pour la Liberté), ce qui serait à l'origine des coups. Sos-Torture/Burundi note aussi la complicité de la police avec les miliciens imbonerakure : aucun des présumés auteurs des violents coups n'a été appréhendé malgré qu'ils aient été identifiés par la victime. Il s'agit des miliciens Josué Hakizimana, Maserege et Mateso.

- Sos-Torture/Burundi a appris une nouvelle tentative de la police visant à arrêter M. Jean Seburakeye (61 ans) au centre de la ville de Gitega le 25 décembre 2019. Cet homme avait déjà été interpellé le 27 octobre 2019 et détenu durant 2 semaines à la suite des accusations d'espionnage pour le compte du Rwanda et de détention d'une carte d'identité burundaise (**cf rapport Sos-Torture Burundi n° 203** : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2019/11/SOS-Torture-Burundi-num%C3%A9ro-203.pdf>). M. Seburakeye a des origines rwandaises, mais vit au Burundi depuis 1961.

Sos-Torture/Burundi note que le concerné a été contraint de fuir son domicile et la province de Gitega à la suite de ce harcèlement, de même que sa famille.

- Des agents du service national des renseignements ont arrêté Guillaume Kwizera (31 ans) dans le quartier Magarama, commune et ville de Gitega (centre du pays) le 25 décembre 2019. Des témoins rapportent qu'il a été



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

interpellé alors qu'il rentrait de la messe de Noël. Le jeune homme serait accusé d'approvisionner des groupes armés au Rwanda.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire, sans mandat ni preuve des accusations portées contre la victime. M. Kwizera est en outre membre du parti d'opposition RANAC (Rassemblement National pour le développement).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.